

PROCES-VERBAL N° 15
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY
TENUE LE LUNDI 25 OCTOBRE 2010 A 20 H. 00

Madame Françoise Schneider, présidente du conseil, salue l'assemblée, la municipalité, le public et la presse.

Se sont excusés : MM. Eric Favre, Christophe Glaus, Benoît Favre, Michel Haerberli, Mmes Adrienne Favre, Francine Gret Favre, Mireille Fitzé, Theres Brillet. Absents : MM. Christian Fragnière et Stéphane Favre.

Les scrutateurs sont MM. Yves Favre et Daniel Morier.

1. Appel

22 personnes sont présentes. Le quorum est atteint et l'assemblée peut délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Arrêté d'imposition 2011
5. Communication municipales
6. Propositions individuelles
7. Divers

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Arrêté d'imposition 2011

a) préavis municipal

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu.

b) rapport de la commission des finances

Il est lu par M. Vincent Favre. La diminution du taux d'imposition est imposée par le décret fixant les modalités d'application de la loi sur les péréquations intercommunales. Le taux cantonal augmentera d'autant, soit 6 points. Ce transfère s'opérera quelque soit le taux d'imposition finalement retenu au niveau communal. Le même décret prévoit que cette bascule assure la neutralité financière entre le canton et les communes.

A terme, la réduction du taux d'imposition communal de 6 points ne devrait donc pas faire peser de risque financier pour les communes.

D'autre part, si nous décidons de ne pas proposer une réduction du taux d'impôt de 6 points, cela se traduirait par l'équivalent d'une hausse d'impôt pour la population de la commune.

c) discussion

M. Dafflon remercie la commission des finances, car elle a œuvré dans un délai très court. La nouvelle péréquation est basée sur la capacité financière des communes et il n'est plus possible de tricher avec les points d'impôts. Il précise que 6 points d'impôts correspondent à fr. 110'000.--, mais que cela n'équivaut pas au montant de la péréquation à payer en moins.

Le budget a été difficile à estimer car le nouvel effet péréquatif n'est pas estimable. Les personnes intéressées peuvent consulter le site adcv.ch pour toutes les explications sur la nouvelle péréquation.

d) décision

- vu le préavis municipal N° 3/2010 de la municipalité
- ouï le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le conseil communal adopte à l'unanimité l'arrêté d'imposition 2011 de 74 points.

5. Communications municipales

M. Dafflon nous informe que c'est un moment important pour notre village. Le projet Harmos que les vaudois ont accepté en votation se développe dans le district. Il est projeté de fermer notre école et de participer à la construction d'un nouveau collège à Echallens pour un montant de 45 millions. Ce prix ne tient pas compte de l'accueil parascolaire et des cantines, ce qui porterait le projet à 70 millions.

A l'heure actuelle, notre commune ne paie que les bâtiments. Si on ferme l'école, on deviendra un village dortoir. Mais la municipalité a décidé de se battre, car elle n'est pas d'accord avec cette fermeture, quitte à rouvrir une troisième classe.

Le syndic d'Echallens est aussi contre ce projet et nous avons donc un allié de poids.

De plus, ce projet n'est pas acceptable financièrement pour notre commune ; il faudrait augmenter le points d'impôts.

Mme Roulin demande s'il suffirait d'ouvrir une troisième classe pour éviter la fermeture du collège. M. Dafflon répond qu'il faudrait également prévoir l'accueil parascolaire, ce qui pourrait être fait dans l'ancienne salle de municipalité.

Ce projet coûterait fr. 151.—par habitant pendant 30 ans. Actuellement le prix de l'élève est de fr. 790.—dont fr. 500.—pour les transports. Le prix de l'élève passerait à plus de fr. 2'000.-

M. Alain Favre demande qu'elle est la procédure d'acceptation de ce projet. M. Dafflon répond que ce sera voté au niveau des conseils communaux et généraux et que si une commune dit non, le projet tombe à l'eau.

M. Victor Favre informe qu'une mise de bois aura lieu le 20 novembre à 10 h. à la cabane des chômeurs au Bois du Mont et qu'un repas est offert ensuite à la cantine du foot.

6. Propositions individuelles

Il n'y en a pas.

7. Divers

M. Bertrand Favre demande si la commune possède encore du terrain vers les nouvelles maisons en dessus de la laiterie. M. Alain Villaz lui répond qu'il reste un terrain communal de 321 m² en zone de détente, donc il est interdit de construire. La commune est en discussion avec les propriétaires riverains pour l'entretien.

M. Bertrand Favre demande également à la commune d'enlever le béton qui reste dans l'herbe en dessus de la laiterie pour l'entretien. M. Philippe Favre précise que c'est une ancienne « chèvre » qui était là avant les villas.

M. Philippe Favre a remarqué qu'il y avait deux buis qui cachent le bac de géranium devant la croix du cimetière. En profitant des travaux à cet endroit, il suggère de les enlever.

M. Bertrand Favre a constaté que les chemins rénovés vers le terrain de foot font une bosse. Il demande de les enlever. M. Jean-Marc Favre a vu qu'il y avait un petit dos, mais il pensait laisser en l'état. Il va en discuter en municipalité.

M. André Favre demande quand le goudronnage sera effectué devant la grande salle et vers le cimetière. M. Jean-Marc Favre répond que cela sera fait jeudi 28 octobre 2010.

Mme Josette Longchamp revient sur la bosse vers le terrain de foot et précise que c'est vraiment désagréable.

Mme Valérie Petoud demande si un passage piéton est prévu vers l'école. M. Jean-Marc Favre répond qu'il faut d'abord l'éclairer avant de la faire, mais cela est prévu.

M. Bertrand Favre signale en outre une déformation à droite sur le pont vers l'école. Il y a lieu de contrôler cela. M. Jean-Marc Favre en prend note.

Mme Valérie Petoud demande qui gère les demandes de distributeurs à billets pour le car postal. M. Dafflon répond que c'est le car postal.

M. Bertrand Favre demande pourquoi M. Fontannaz a dû équiper ses bus avec des ceintures alors que dans les cars postaux les enfants ne sont pas attachés. M. Dafflon précise que la commune a déjà écrit plusieurs fois à ce sujet et que ce n'est malheureusement pas de son ressort.

Mme Françoise Favre informe que le chemin derrière le cimetière est toujours plus utilisé par des voitures, de jour comme de nuit. Il n'y a pas d'éclairage pour les promeneurs. M. Dafflon rappelle que c'est un chemin AF, mais que tout est envisageable.

La séance est levée à 20 h. 40.

la présidente :

F. Schneider

la secrétaire :

J. Roulin

